

**COUNCIL OF EUROPE
EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION**

**CONSEIL DE L'EUROPE
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

***22nd MEETING OF THE WORKSHOPS FOR THE IMPLEMENTATION
OF THE COUNCIL OF EUROPE LANDSCAPE CONVENTION***

***21e REUNION DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE***

*“Water, landscape and citizenship
in the face of global change”*

*« Eau, paysage et citoyenneté
face aux changements mondiaux »*

Seville, Spain

14-15 March 2019

Study visit, 16 March 2019 / Visite d'études, 16 mars 2019

WORKSHOP 3: Forum of experiences – Coastal and marine landscapes

Mr Antonio DATTILO, Landscape Architect, Senior Officer of the Presidential Department of Calabria Region, Rome Office, Italy

De la protection au projet de récupération des paysages calabrais

Le projet de récupération des paysages dégradés et compromis est l'une des activités attribuées aux nouveaux plans d'aménagement du paysage par le Code du patrimoine culturel et du paysage (décret législatif 42/2004 et modifications ultérieures), qui, au paragraphe 8 de l'Article 143 (décret législatif n° 63 du 26 mars 2008 sur les dispositions supplémentaires et correctives du décret législatif n° 42 du 22 janvier 2004 relatif au paysage), précise que les plans d'aménagement paysager peuvent définir des orientations prioritaires pour les projets de conservation, récupération, réaménagement, mise en valeur et gestion des zones régionales, en indiquant leurs outils de mise en œuvre, y compris des mesures d'incitation.

En ce sens, des actions ont été entreprises pour mettre en œuvre le « projet de protection » des paysages de Calabre, en identifiant les contenus, principes, objectifs et valeurs qui ont inspiré le développement du cadre territorial du paysage régional (QTRP) de Calabre, interprétant les orientations de la Convention européenne du paysage (loi 9 janvier 2006, n.14) et du code du patrimoine culturel et du paysage (décret législatif du 22 janvier 2004, n° 42 e s m e i.), et proposant de contribuer à la culture moderne de gouvernance du territoire et du paysage à partir de l'affirmation du principe fondamental du rapprochement des composantes fondamentales: le territoire et le paysage.

Les objectifs de cette nouvelle vision d'unité et d'intégration des composantes territoriales / paysagères sont les suivants: renforcer l'orientation des principes de « valorisation, conservation, réaménagement du territoire et du paysage », visant tous à une croissance durable des centres urbains avec des économie foncière "; considérer le QTRP comme faisant partie de la planification concertée avec tous les organismes territoriaux, où la méthode de formation et d'approbation, les techniques et les outils permettant de poursuivre les objectifs contribuent à générer une nouvelle culture de développement, à prendre en compte le gouvernement du territoire et du gouvernement; le paysage comme un « unicum », dans lequel les différentes composantes historiques, culturelles, socio-économiques et environnementales sont identifiées et étudiées, conformément à l'hypothèse de la Convention européenne du paysage « d'intégrer le paysage dans les politiques de planification et d'urbanisme » (Article 5) au sein du QTRP, considérer comme prioritaire la politique de protection contre les risques territoriaux, en mettant en œuvre des actions systémiques et structurantes visant à atténuer les risques et à sécuriser le territoire.

Tous ces objectifs ont pour dénominateur commun la déesse d'un paysage dynamique, parlant et vivant.

En ce sens, certaines théories qui animent le débat contemporain peuvent aider à mieux comprendre le sens de ce concept et proposer deux lectures complémentaires qui décrivent, je crois, les lieux, les territoires, les paysages de l'enquête et les projets réalisés, et contextualisent la domaine disciplinaire et la valeur de l'activité exercée.

En particulier, l'état des territoires et des paysages de la Calabre montre bien que « Chaque langue avec laquelle le paysage s'exprime est finalement la langue de la société qui l'a marquée, s'est faite sienne, laissant la marque de son passage. [...] le paysage raconte toujours une société, ses relations internes, sa dynamique démographique, ses déséquilibres sociaux, ses capacités techniques, son propre culte pour la nature, et même sa propre foi religieuse, sa manière de faire de la poésie, ses propres modes de représentation de soi et de représentation du monde, le paysage à la fin contient tout, toutes les vérités que les sociétés humaines savent comment y inscrire. »

Cette position théorique nous amène à assumer la responsabilité de savoir étudier, écouter et lire nos paysages à la recherche d'une identité à défendre.

« Le paysage vit et change continuellement, mais il est normal qu'il continue à vivre et à changer dans le respect d'une continuité qui a eu son acte original dans les actions que la recherche historico-territoriale a réussi à mettre en évidence. [...] pouvoir faire ressentir le territoire, en particulier chez ceux qui y vivent, sur la base de la même relation de confiance que chacun de nous a avec la maison où il habite, dans laquelle chaque objet a son propre sens, chaque espace, même minimal, est pour indiquer une utilisation différente, un sentiment différent d'action domestique, des exemples qui proviennent des couches profondes de chacun de nous. (Écrit par Eugenio Turri de « Les mots du paysage »).

Les sujets en discussion concernent également les interventions et réflexions sur des parties du territoire qui pourraient être considérées à l'avenir comme « des zones gravement compromises ou dégradées ».

Si vous arrêtez de regarder le paysage comme l'objet d'une activité humaine, c'est bientôt (sera-ce un oubli du cartographe, une négligence de la part du politicien?) Un certain nombre d'espaces indécis,

sans fonction et sur lesquels il est difficile de donner un nom. Cet ensemble n'appartient ni au territoire de l'ombre ni à celui de la lumière. Il est situé sur le bord. Là où les bois se cassent, le long des routes et des rivières, dans les recoins oubliés des cultures, où les machines ne passent pas. Il recouvre des surfaces de dimensions modestes, dispersées, comme les coins perdus d'un champ; grandes et unifiées, telles que les tourbières, les landes et certaines zones abandonnées à la suite d'une cession récente.

En particulier, conformément à l'orientation définie dans le « Document pour la politique du paysage de la Calabre », l'activité visait à identifier certaines actions de planification stratégique pour la conservation et la requalification de paysages pertinents de la Calabre, en particulier pour: la récupération de zones gravement compromises ou dégradées.

Les objectifs atteints ont confirmé l'observation selon laquelle la planification territoriale a inévitablement recheté, en termes d'effets / impacts / transformations sur le paysage, entraînant une protection ou une dégradation. D'autre part, la conception du paysage a également un impact sur les caractéristiques d'un territoire donné et sur les processus qui ont défini ses formes, en particulier en ce qui concerne les facteurs naturels, historico-culturels et les attitudes à adopter pour l'habiter.

Tout cela met en évidence les interrelations étroites et profondes entre territoire et paysage. C'est précisément en ce sens que le gouvernement paysager, dans le projet d'urbanisme, favorise la reconstruction des relations traditionnelles entre société et territoire, de l'autre, renforce le sentiment d'appartenance et l'enracinement, en facilitant la préservation des singularités des lieux et des différences territoriales entre les peuples.

La rédaction de l'outil de planification, inspirée de la vision d'unité et d'intégration entre territoire et paysage, part de la méthodologie de lecture unitaire des contextes et des paysages régionaux qui a conduit à l'identification de stratégies basées sur la valorisation et la réappropriation de traits d'identité et sur conservation et exploitation durable des ressources naturelles et artificielles.

Dans cette clé, la gouvernance du territoire et du paysage, entendue comme la gouvernance des facteurs caractérisant les transformations socio-économiques et la production de richesses durables, peut accompagner la mise en œuvre de la planification des différentes ressources publiques en synergie avec des objectifs essentiels au bien-être collectif, acquérir une nouvelle centralité dans les politiques régionales et locales.

L'hypothèse de travail sur laquelle l'activité a été concentrée, convenue avec le ministère et la région de Calabre, est que cinq projets pilotes dans cinq contextes présentant des conditions et des raisons de dégradation différentes pourraient permettre de définir un protocole de récupération du paysage à utiliser comme modèle de référence pour la mise en place de nouveaux projets sur le territoire régional. On comprend dès lors à quel point la recherche de principes de répliquabilité et de transférabilité des critères placés sur la base des solutions de conception était particulièrement pertinente et, partant, la définition d'une méthodologie de conception spécifique.

Aspects méthodologiques du projet de restauration des paysages dégradés. Massimo Angrilli

L'approche de conception pour la récupération des contextes paysagers dégradés et / ou compromis, avec des caractéristiques récurrentes sur le territoire calabrais, a suivi une méthodologie développée au cours de la recherche et vérifiée expérimentalement dans les projets pilotes. Cette méthodologie a tenté

de prendre en compte les différences substantielles entre les différentes situations et échelles d'intervention. Trois procédures de complexité croissante ont été émises. Le premier, appelé « projet de paysage », s'applique aux paysages dégradés à l'échelle de sites individuels, c'est-à-dire principalement au niveau local, auquel cas le projet prend la forme d'un ensemble d'ouvrages physiques et fonctionnels et le processus tend à être similaire à un travail public, qui appartient à un référent public, mais avec un financement pas nécessairement à ses seuls frais.

La deuxième procédure, à appliquer aux paysages urbains ou intermédiaires, définit un « programme intégré de réaménagement du paysage »; dans ce cas, la récupération du paysage met en jeu des zones déjà partiellement ou complètement urbanisées (bâtiment abusif le long de la côte, par exemple) ou la zone de construction de voies navigables présentant un risque hydraulique élevé; la stratégie du projet est alors inévitablement mesurée en fonction de la complexité des intérêts en jeu, et l'intervention doit prendre en compte l'intégration (ou la compatibilité) entre les valeurs du paysage, les problèmes urbains et territoriaux et les risques environnementaux.

Le projet considère le processus de création d'un nouveau paysage comme une opportunité de repenser les formes de développement socio-économique du contexte et le processus n'est pas très différent de la définition d'un projet urbain (dans ce cas plus proprement un paysage urbain, mais non encore codifié dans les réglementations régionales), ou une mise en œuvre normale de la planification urbaine.

Enfin, la troisième procédure, définie comme le « contrat de paysage », s'applique aux « grands paysages », les zones territoriales les plus importantes dans lesquelles le nombre d'acteurs à impliquer et l'importance du rôle du gouvernement qu'ils représentent représentent un processus plus complexe.

Le projet prend la forme de la vision directrice accompagnée d'un protocole d'accord. Le formulaire de contrat de paysage, c'est-à-dire un protocole juridique de type traité, identifie les thèmes prioritaires, les sites et les problèmes critiques à traiter, la vision pour l'avenir, les engagements que chaque contractant entend prendre de manière responsable, les actions et les temps de référence.

Le contrat est construit avec la participation active de ceux qui ont l'intention d'offrir leur volonté d'agir, acceptant l'interdépendance de leur intervention par rapport aux autres personnes en question. Les ressources qui l'alimentent sont principalement de nature privatiste, avec un modèle de gouvernance essentiellement partenarial et non coercitif. Le rôle de l'administration régionale reste déterminant, éventuellement en accord avec la surintendance, BAA, dans la direction du partenariat et dans l'établissement légal du contrat.

Les principales étapes de la méthode, référées avant tout au contrat de paysage, sont indiquées ci-dessous:

- Définition du contexte paysager d'appartenance ;
- Identification de la dynamique de peuplement ;
- Identification des transformations des usages du sol ;
- Charte de valeurs ;
- Carte de dégradation ;
- Charte des objectifs de qualité ;
- Vision guide ;

- Directives ;
- Plans directeurs et projets prioritaires pour la mise en œuvre du relèvement.

Le choix des cas, mené de concert avec la région de la Calabre et la Direction régionale du patrimoine culturel et paysager de la Calabre, visait à remédier à certaines situations de dégradation spécifiques, telles que les inondations dans les zones urbaines; les zones industrielles abandonnées côtières; la côte urbanisée; zones d'enfouissement; activités minières. En résumé, les phases de développement de l'activité de projet ont été les suivantes:

- définition d'un protocole pour la restauration des paysages dégradés;
- comparaison avec les tables locales, en particulier avec les bureaux régionaux, pour l'orientation mutuelle des choix à effectuer afin que les projets puissent atteindre un niveau de faisabilité suffisant;
- élaboration des projets pilotes (avec la participation des sujets impliqués dans les actions du projet) et formulation des stratégies et des critères d'intervention à travers l'application aux contextes de dégradation calabraise.

Les projets de relance ont pris la forme de vision, dans laquelle des atouts spatiaux accompagnés de stratégies, d'objectifs et de critères d'intervention définissent le cadre des acteurs et des acteurs impliqués dans le processus. L'approche développée dans la conception des projets a été proposée pour assurer la répétabilité dans d'autres contextes similaires. Dans certains cas, la planification a été poussée à un stade plus avancé, dans le but d'identifier des canaux de financement possibles ou d'orienter et d'intercepter la programmation des fonds communautaires dans la région (POR Calabria) afin de donner un caractère concret et réalisable à la planification.

Programme de Récupération du paysage de la côte de cèdre

Groupe de conception:

Massimo Angrilli (Coordination), Filippo Boschi, Maria Grazia Buffon, Rocco Corrado

Avec Alessandra Erriquez, Martina Sciurti

Province: Cosenza - Municipalité: Scalea et Santa Maria del Cedro

L'affaire de la récupération des côtes de Scalea et de Santa Maria del Cedro concerne la reconfiguration d'une partie importante de la côte appelée Riviera dei Cedri, où elle accorde la priorité, entre autres, à la récupération des conditions de naturalité dans les espaces ouverts (notamment arenili) et des activités agricoles restantes, à côté du réaménagement des frontières entre espace urbain et espace ouvert périurbain. C'est un cas particulièrement important pour le traitement de problèmes récurrents en Calabre et en Italie: surexploitation de la côte à des fins touristiques et consommation conséquente des ressources naturelles sur laquelle est basée l'offre touristique.

Selon les données de Legambiente, environ 523 km de la côte calabraise sont urbanisés (environ 65%): « 56,8 km en particulier sont occupés par des infrastructures, des routes et des ports; 205,5 km sont occupés par les principaux centres urbains, tandis que 261 km sont transformés par une urbanisation dense et étendue le long du littoral. 119 km de terres agricoles et 156 km de nature inchangée restent «libres», sous peine de construction excessive. A cette première analyse s'ajoute une deuxième enquête portant sur la morphologie du littoral: il ya 614 kilomètres de plages, 128 ceux de côtes rocheuses, alors que 56 sont des kilomètres de côtes transformées, de manière irréversible,

avec quais et remplissages liés aux utilisations portuaires. (dossier Legambiente, « Consommation des zones côtières italiennes »).

Le projet vise à restaurer la qualité du paysage en se concentrant sur le secteur agricole à travers la relance de la culture du cèdre, une culture fortement identitaire sur cette portion de côte et susceptible de s'épuiser au cours des dernières décennies. La culture a été introduite par le peuple juif au Moyen Âge et est restée jusqu'aux années soixante l'une des principales cultures de la région. Même de nos jours, en été, les rabbins de nombreuses communautés juives, de Londres à New York, viennent traditionnellement sur la Riviera récupérer les plus beaux fruits.

Le projet, comme dans le cas des rivières, prend la forme du contrat de paysage et propose d'étendre le parc marin régional récemment créé « Riviera dei Cedri » sur le talus terrestre, en formant quelques secteurs pour la relance des plantations d'agrumes, en particulier la cèdre, le long de la côte entre Scalea et Santa Maria del Cedro. Il s'agit de promouvoir la restauration de la culture de ces agrumes fins, en collaboration avec les opérateurs du secteur et avec le consortium Calabria Cedar (organisme qui collecte plus de 100 coppers), sachant également que le consortium a lancé la demande du D.O.P. pour le cèdre de Calabre.

À cette stratégie s'ajoutent des actions visant à restaurer la qualité paysagère des rives: suppression des parkings occupant actuellement le littoral; retirer les installations de bain et les adapter à des normes de qualité plus élevées; l'amélioration de la végétation des forêts de pins et l'augmentation générale de la dotation en vert pour soutenir les zones d'utilisation touristique; la restauration des lignes de dunes dans les zones côtières moins urbanisées et l'extension du cyclisme sur la route nationale.

Enfin, pour deux segments de la côte considérés comme stratégiques pour la récupération de l'image globale du paysage, des projets de mise en œuvre prioritaires ont été élaborés. Il s'agit du front de mer urbain du centre de Scalea et de la promenade périurbaine près de l'embouchure du fleuve Lao, pour laquelle les nouvelles dispositions spatiales ont été définies, résultat de la Vision et du Masterplan.

Il recupero dei paesaggi degradati. Cinque progetti pilota in Calabria Filippo Boschi, Rocco Corrado, Massimo Angrilli, Antonio Dattilo



Studio promosso dal	MINISTERO DEI BENI E DELLE ATTIVITÀ CULTURALI E DEL TURISMO DIREZIONE GENERALE BILANCIO nell'ambito delle attività previste dal Progetto Operativo di Assistenza Tecnica (POAT MiBACT) "Rete per la governance delle politiche culturali"
Direttore generale	Paolo D'Angeli
Coordinamento generale	Elisabeth Giuliana Eleonora Videtta Responsabile del POAT MiBACT del Ministero dei beni e delle attività culturali e del turismo
Realizzazione dello studio A cura di:	Rn Arch. ROCCO CORRADO – ASSOCIAZIONE HERSCAPE Massimo Angrilli, Filippo Boschi, Rocco Corrado, Antonio Dattilo
Gruppo di lavoro	Rn Arch. ROCCO CORRADO – ASSOCIAZIONE HERSCAPE Prof. Alberto Clementi (Referente scientifico) Prof. Massimo Angrilli (coordinatore scientifico) Arch. Filippo Boschi Arch. Maria Grazia Buffon Arch. Rocco Corrado Arch. Sabina Minetti Arch. Simona Rotteglia Progettifilicia Massimo Angrilli (coordinamento) Filippo Boschi Maria Grazia Buffon Rocco Corrado con: Alessandra Enriquez, Martina Sciurti (Costa dei cedri, Ex cava Mendicino-San Sidero, Ex discarica Iulio-Faina) Sara Memmi (Fiumare di Calpinace e Sant'Agata) Valeria Di Domenicantonio, Laura Di Sanza (Ex cementificio di Vibo Valentia Marina) I testi a corredo dei Progetti Pilota sono di Massimo Angrilli MINISTERO DEI BENI E DELLE ATTIVITÀ CULTURALI E DEL TURISMO Arch. Elisabeth Giuliana Eleonora Videtta (Responsabile del POAT MiBACT - Direzione generale Bilancio) Dott. Salvatore Patania (Segretario regionale del MiBACT per la Calabria) Dott.ssa Eleonora Sgrecca (Assistenza tecnica - Direzione generale Bilancio) REGIONE CALABRIA Arch. Paolo Gallotta (Dipartimento Ambiente e Territorio - Referente di progetto) Arch. Antonio Dattilo (Dipartimento Presidenza - Responsabile di esecuzione)

Bibliographie sintetique:

Filippo Boschi, Rocco Corrado, Massimo Angrilli, Antonio Dattilo, Il recupero dei paesaggi degradati. Cinque progetti pilota in Calabria, Gangemi Editore, Roma, 2016.

AA.VV., Luoghi della memoria e dell'oblio, in Iride, 14, 1995.

Altan T., Antropologia, Feltrinelli Milano, 1983

Bachelard G, La poetica dello spazio, Dedalo, Bari, 1975.

Braudel F., La storia e le altre scienze sociali, Laterza, Bari, 1974.

Febvre L., La terra e l'evoluzione umana, Einaudi, Torino, 1980.

Galimberti U., Psiche e techne, Feltrineili, Milano, 1999.

Gambi L., Una geografia per la storia, Einaudi, Torino, 1973.

Turri E, Dentro il paesaggio, Bertani, Verona, 1982,

Clement G., Manifesto del terzo paesaggio, Quodlibet, 2005.